

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 07 septembre 2017

5

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard - BAZIN Jean-Louis – BRUNIER Thierry - COSTE Jean – DUNAND François - GERMANAZ Sylvie – GROS Claudine – JAY Hélène - JUGAND François - LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc – MIBORD Josiane - MORIN Jean-Yves – MORTON Carole - PELLICANO Evelyne - POINTET André – ROCHAIX Jean-François - VERJUS Philippe – VORGER Jean-Michel.

POUVOIRS : Mme BON Françoise à Mme JAY Hélène
M. LAYMOND Jean par M. LAYMOND Michel

EXCUSES : Mme GUNIE Marie, Mme MENGOLI Chrystelle.

Étaient également présents Messieurs Éric COLLIN et Laurent OLEON, suppléants.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil

Le compte-rendu du conseil de communauté du 15 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

I. Affaires générales

Désignation d'un secrétaire de séance

François JUGAND est désigné secrétaire de séance.

Le Président cède la parole à Brigitte MERCANTI, Chargée de mission Immobilier de loisirs, pour présenter l'évolution de la perception de la taxe de séjour. Cette présentation sera jointe au compte-rendu.

Convention d'autorisation de passage, d'entretien et de balisage sur un itinéraire de randonnée sur la commune de Saint-Jean de Belleville

Thierry BRUNIER, Vice-Président, informe le Conseil que le domaine VTT comprend actuellement 19 parcours de descente, d'enduro, et de cross-country, et s'étend sur les vallées du Morel, de l'Eau Rousse et jusqu'à Aigueblanche. Certains itinéraires empruntant des portions de sentier hors CCVA, il est donc proposé une convention avec la commune de Saint-Jean de Belleville notamment.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Rénovation de l'Hôtel Radiana- Demande de subvention

Dans le cadre des orientations de modernisation de l'établissement thermal de La Léchère-les-Bains (rénovation thermique, économie d'énergie). Il est proposé de solliciter une subvention auprès de la Région et du Département.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise en réseau de l'offre patrimoine sur le territoire- Demande de subvention

Le Président rappelle l'action de mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, agricole du programme Espace Valléen, en précisant que la découverte identitaire du patrimoine est une activité très prisée par les touristes. L'objectif de cette action est de structurer et d'organiser l'offre patrimoniale au travers de produits de type

« circuits de découverte sur le territoire ». Concrètement, le projet permettra de mettre en réseau les associations, d'animer ce réseau, et d'élaborer un plan d'action.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Désignation du Conseiller Communautaire Délégué.

Le Président propose de confier les fonctions de Conseiller Communautaire Délégué au fonctionnement de la piscine à Marc MATHIS.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Adhésion à l'association du bassin versant de l'Isère

Le Président relate à l'assemblée la nécessité pour les structures en charges de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) », d'adhérer à un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB). A ce titre, Messieurs les Préfets des départements concernés par la traversée de l'Isère, ont incité à la création d'une association préfigurant ce futur EPTB. La cotisation de départ a été fixée à 1 000 €. Le Président propose que la CCVA adhère à cette association

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

II. Gestion du personnel

Mise à disposition de deux agents du service Espaces Verts de la CCVA auprès du CIAS du Canton de Moûtiers Tarentaise

Le Président expose à l'assemblée la nécessité de conclure une convention de mise à disposition de personnel (deux personnes du service Espaces Verts) dans le cadre de la mutualisation des services entre le CIAS du Canton de Moûtiers Tarentaise et la Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Mise à disposition de 4 agents de la Mairie des Avanchers-Valmorel

Le Président rappelle au conseil les mises à disposition (MAD) de personnel acté antérieurement et précise qu'il y a lieu de les renouveler. Ces quatre conventions de MAD du personnel sont passées avec la commune des Avanchers-Valmorel, pour l'exécution de travaux sur le site de Valmorel relevant des compétences de la CCVA.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

III. Affaires Budgétaires

Mise en affectation du budget principal au budget annexe Centre Aquatique du Morel

Gabriel MARTINOT rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'il convient de transférer les dépenses et recettes liées à l'activité du Centre Aquatique sur le budget annexe conformément au procès-verbal de mise en affectation.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°2 2017 Budget Principal

Gabriel MARTINOT, Vice-Président en charge des finances, présente le projet de décision modificative n° 02 nécessaire pour le budget principal de la Communauté de Communes.

Concernant la section de fonctionnement, les opérations ne donnent pas lieu à décaissement et concernent des annulations ou des changements d'imputation. Pour la section d'investissement cela concerne les opérations suivantes : Participation à Valmorel Gestion, Plan qualité route et Site Internet de la Léchère.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Décision modificative n°2 2017 Budget annexe Centre Aquatique

Le Vice-Président en charge des finances, expose le projet de décision modificative n° 02 nécessaire pour le budget annexe Centre Aquatique de la Communauté de Communes.

Cette délibération retrace l'affectation des résultats 2016, l'inscription des subventions et des dépenses liées à la fin des travaux de la toiture de la piscine.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Versement indemnité Pierre et Vacances

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de construction ANITEA de MGM, la société PIERRE & VACANCES a fait valoir l'indemnité prévue à la promesse signée le 29 juin 1999. Il y a donc lieu de verser cette indemnité à Pierre & Vacances dont le montant s'élève à 300 000 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention d'équilibre au budget annexe « Eau Potable » 2017

Le Vice-Président en charge des finances, propose que le budget principal apporte une participation de 438 000 €, afin de réaliser les travaux d'eau potable.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Subvention au budget annexe « Centre Aquatique » 2017

Gabriel MARTINOT informe l'Assemblée qu'il y a lieu de reverser au budget annexe Centre aquatique, les résultats d'exploitation du Syndicat du Morel pour des raisons de transparence pour la Communauté de Communes de Cœur de Tarentaise avec qui la CCVA gère ce service unifié. Il est proposé que le budget principal apporte une participation de 144 732 €.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Création d'un budget annexe/ Opération d'aménagement de la PIAT

Gabriel MARTINOT explique aux membres de l'assemblée, que suite au projet de création d'une zone d'activité sur le secteur de la PIAT et suite à la levée des derniers contentieux, il y a lieu de créer un budget annexe.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Adoption des Budgets Primitifs 2017 – Budget annexe « Opération d'aménagement de la PIAT »

Monsieur MARTINOT résume les orientations générales du budget annexe « Opération d'aménagement de la Piat ». Pour l'acquisition et le lancement des études, le budget s'élève à 250 000€.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

IV. Affaires foncières

Régularisation de l'assiette foncière du Service Unifié « Centre Aquatique du Morel »

Monsieur le Président rappelle que la CCVA avait délibéré en faveur de l'achat de parcelles d'une surface totale de 10 226 m² appartenant au Syndicat Mixte du Morel pour un montant de 160 000 €. Le Syndicat ayant été dissous, les parcelles ont été transférées à la CCVA de plein droit et le projet d'acquisition n'a pu aboutir dans les délais impartis. Il convient, donc, de proposer une alternative afin de pouvoir honorer les engagements de co-financement du projet de réhabilitation de la piscine.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

ALTIPIANO

Le Président évoque que la CCVA a donné bail à construction d'une durée de 30 ans, une parcelle située au lieu-dit Pierrafort sur la commune des Avanchers-Valmorel et sur laquelle est aujourd'hui implantée le

restaurant d'altitude l'ALTIPIANO. Le bail à construction arrivant à échéance, ces constructions doivent être remises à la CCVA, moyennant une indemnité à verser à la « SCI le PIERRAFORT » égale à la valeur vénale des constructions en 2017. A cet effet, le service des domaines a été sollicité. La CCVA cédera le bien à la valeur de constructions ainsi qu'à la valeur du sol de l'emprise des bâtiments.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

V. Questions diverses

Emprunt

Concernant l'emprunt inscrit au budget 2017, il a été décidé de le contracter. La proposition retenue est un taux variable de 0.38% + EURIBOR 12 mois avec possibilité de sécurisation par passage à taux fixe à échéance annuelle.